

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00544

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - MODIFICATION D'UN PROJET

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 54

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D202300544I0

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - MODIFICATION D'UN PROJET

Le Bureau métropolitain du 15 juin 2023 a validé des projets finançables par Saint-Etienne Métropole, au titre des deux programmes d'intérêt général (PIG) de Saint-Etienne Métropole.

Il convient de procéder au réajustement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole en faveur de M. Jérémie GUIGNAND pour le projet de travaux sur son logement situé à Saint-Etienne.

Le présent rapport a pour objet :

- d'une part, d'annuler la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 6 000 € validée par le Bureau Métropolitain du 15 juin 2023 ;
- d'autre part, de valider une participation financière de Saint-Etienne Métropole réajustée à hauteur de 8 000 € suite à une évolution du projet : poste d'isolation thermique par l'extérieur intégré au projet de travaux.

Ce nouveau projet a fait l'objet d'une demande de subvention signée par le bénéficiaire dans laquelle sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements du bénéficiaire.

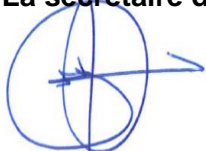
Le bénéficiaire de la prime « accession » pourra bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de ses travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **annule la participation financière de 6 000 € de Saint-Etienne Métropole en faveur de M. Jérémie GUIGNAND pour son projet de travaux sur son logement situé à Saint-Etienne ;**
- **émet un avis favorable pour une participation financière de Saint-Etienne Métropole au projet modifié à hauteur de 8 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

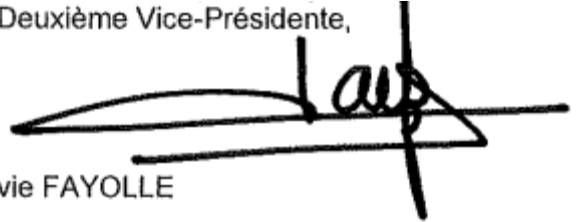
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE